

mentaire. Les arrêtss relatifs en particulier au mariage, aux aliments dûs à la femme et à la filiation, présentent un intérêt comparatif certain pour les juristes algériens, étant donné les innovations du Code tunisien de Statut Personnel. Mais, on remarquera particulièrement l'arrêt de la Cour Suprême du 23 janvier 1964 qui, au nom de l'impuissance du droit tunisien à régler les situations juridiques concernant des étrangers qui ne sont ni musulmans ni israélites, écarte en matière de succession testamentaire toute prise en considération du renvoi fait par la loi anglaise à la loi tunisienne, solution qui rejoint celle de plusieurs législations d'Etat musulmans (Egypte, Syrie, Irak) et de la jurisprudence libanaise.

Le dernier volet consacré à la législation atteint souvent les dimensions d'une véritable chronique législative puisque, sans se limiter à un classement déjà précieux des très nombreux textes qui ont tendu à assurer, dans tous les secteurs de la vie publique et privée, la modernisation et le développement de la Tunisie, le professeur René CHAPUS a pris la peine de donner une brève analyse des plus importants d'entre eux, aussi bien dans le domaine du droit privé ou du droit économique que dans celui du droit constitutionnel ou du droit administratif. De sorte que le lecteur y prend une vue, superficielle certes mais assez nette, de l'évolution du Droit tunisien depuis l'indépendance jusqu'à 1963.

Si l'on ajoute que le volume contient à la fois une table analytique des matières et un index alphabétique détaillé qui en rendent l'utilisation aisée, on mesurera mieux l'intérêt de la publication très heureusement reprise par la Faculté de Droit et des Sciences Politiques et Economiques de Tunis. Mais c'est aussi avec davantage d'impatience qu'on attendra la parution du volume suivant, en souhaitant que le rythme de publication de la Revue Tunisienne de Droit permette à tous ceux qui s'intéressent à l'évolution d'un droit particulièrement dynamique d'en mieux connaître les développements récents.

J. M. VERDIER.

J. DESPOIS et R. RAYNAL. — Géographie de l'Afrique du Nord-Ouest,

Payot ed., Paris, 1967 570 p. 43 cartes et figures.

L'Afrique du Nord-Ouest déborde largement les frontières des trois Etats du Maghreb, Tunisie-Algérie-Maroc. La limite méridionale du désert saharien y englobe la majeure partie de la Maurétanie, avec l'enclave du « Sahara espagnol », le nord du Mali et du Niger. Si les ouvrages consacrés au Maghreb proprement dit, ou au Sahara occidental, ne manquent pas, le livre de J. Despois et R. Raynal est la première synthèse géographique moderne sur cet ensemble. De plus, et c'est là la principale originalité de cet ouvrage, c'est essentiellement une étude des différentes régions de l'Afrique du Nord-Ouest qui est présentée ici. Dès l'abord, les auteurs définissent eux-mêmes ce propos :

« Les généralités sur ce vaste ensemble sont réduites à deux chapitres où sont exposées les conditions physiques, historiques et humaines, et à des chapitres économiques sur l'Algérie, la Tunisie et le Maroc. Les efforts des auteurs ont délibérément porté sur la diversité, c'est à dire sur la description régionale : c'est elle qui, à leurs yeux, fait l'originalité et la nouveauté de ce livre ».

Le problème est de définir ces cadres régionaux en fonction de critères dont le choix est toujours difficile, et particulièrement ici où ont interféré tant de forces contraires. A l'échelle de l'ensemble, les frontières politiques introduisent des divisions plus ou moins artificielles, surtout au Sahara où leurs tracés découpent tout à fait arbitrairement des unités naturelles et humaines qui continuent néanmoins souvent à s'imposer encore. Ainsi pour les Regueibat Lgouacem qui nomadisent dans les régions de Tindouf (Algérie), du Sud marocain et du Sahara espagnol, ou les Regueibat Sahel qui se déplacent en Maurétanie, au Sahara espagnol et jusqu'au Mali : le « trab Regueibat », la zone de parcours des Regueibat, s'étend ainsi sur un domaine relevant de la souveraineté de cinq Etat différents... C'est cependant dans le cadre des unités nationales, telles qu'elles ressortent de la décolonisation, que se posent concrètement les problèmes du sous-développement et que s'organisent différentes politiques de lutte contre ce sous-développement. A l'intérieur de ces unités nationales, « les problèmes généraux, notent les auteurs (et c'est là l'une des justifications du plan qu'ils ont adopté), n'ont généralement que des solutions régionales et (...) chaque région ou groupe de régions pose à son tour des problèmes particuliers ».

*
**

L'analyse du cadre physique fait ressortir une première trame, à large mailles, de la division régionale. Relief et climat opposent le Nord montagneux qui appartient au monde alpine-méditerranéen et le Sud aride qui en est un élément du monde tabulaire africain. La charpente du relief est faite, au nord, de la juxtaposition de trois domaines : le domaine *Rif-Tell*, caractérisé par une structure plissée particulièrement complexe où l'on peut distinguer quatre secteurs, depuis le Rif jusqu'aux chaînes septentrionales de Tunisie (Mogods-Kroumirie), en passant par un Tell occidental algérien relativement simple par rapport au Tell oriental algérien marqué par le développement des affleurements paléozoïques liés au bourrelet marginal méditerranéen. Le domaine *atlasique* oppose à la marqueterie des régions précédentes des compartiments plus amples barrés par de lourdes murailles montagneuses, jusqu'à la bordure méridionale du Haut Atlas marocain et de l'Atlas Saharien marquée par une série d'accidents tectoniques (flexures ou failles). Le socle africain est ici peu profond mais généralement masqué sous une couverture sédimentaire discordante, secondaire ou tertiaire, recouvrant largement le primaire anciennement plissé et nivellé. Des calcaires compacts entrelardés de strates marneuses se répètent à différents étages et la rigidité de ces assises se répercute dans le relief structural : des portions plus stables du socle se sont comportées comme des môles (« mesetas ») limitant les fosses de

sédimentation qui ont été les zones véritablement plissées au Tertiaire. Partout, le même style « atlasique » marque le relief plissé caractérisé par la fréquence des anticlinaux coiffés ou la juxtaposition de larges synclinaux en baquets ou cuvettes et de plis pincés tendant au déversement, parfois perturbés de venues diapiriques.

Le domaine saharien enfin, qui représente, dans l'Afrique du Nord-Ouest, cinq fois la superficie des deux domaines précédents réunis, se divise en très vaste unités structurales. Au nord-est, un vaste bassin synclinal où se sont entassés depuis le Primaire des sédiments d'abord marins puis continentaux : cette grande dépression tectonique a favorisé l'installation de nappes artésiennes et guidé l'accumulation de puissantes réserves d'hydrocarbures. Au nord-ouest, au contraire, entre les limites orientales du bassin de la Saoura et l'Atlantique, le socle primaire et antécambrien affleure largement, surgissant même en véritables massifs montagneux dans l'Anti-Atlas marocain, ou bien il se trouve recouvert de dépôts sédimentaires formant une couverture horizontale et inégalement épaisse qui donne les immenses « tables » des *hamada*. Le Sahara central et méridional est fait de la juxtaposition de compartiments essentiellement tabulaires, correspondant à des affleurements du socle (dorsale précambrienne des Reguibat, Adrar primaire) ou à des hamada formées par la couverture secondaire ou tertiaire (hamada de Tindouf, Tanezrouft) ; au sud-est du domaine étudié, le socle préambrien exhaussé forme de véritables massifs montagneux (Ahaggar, Air, Adrar des Ifoghas) dont les sommets sont constitués par des venues éruptives récentes (Atakor) mais où des plateaux structuraux (Tassili) sont eux-mêmes perchés à plus de 1.000 m entre ces hauts reliefs.

L'étude des données climatiques, après un rapide exposé des mécanismes essentiels qui commandent le climat de la région, insiste surtout sur les manifestations originales du climat qui se retrouvent à travers la diversité contrastée de l'Afrique septentrionale : concentration des précipitations en un nombre réduit de jours et mêmes d'heures durant l'année ; irrégularité inter-annuelle ; excès thermiques, aussi bien vers le haut que vers le bas du thermomètre créant d'importantes amplitudes diurnes. En tant qu'agent actuel d'érosion, note R. Raynal, le ruissellement travaille en Afrique septentrionale suivant des modalités contradictoires : alors que dans certains secteurs il transforme rapidement le paysage, ailleurs son action est très réduite. Partout, et même au Sahara, les processus de désagrégation mécanique sont peu efficaces sur des roches compactes et cohérentes, sauf au dessus d'une certaine altitude en montagne où le gel peut intervenir notablement ; et les altérations chimiques restent faibles. La charge solide du ruissellement n'est donc assurée sur les pentes que par la mobilisation des vieilles formations détritiques ou par l'attaque (facilitée par la dégradation du couvert végétal) des roches naturellement peu consistantes (marnes, argiles, schistes non métamorphisés).

Quatre grands types de régions climatiques peuvent être distingués : Les régions « *humides et subhumides* » sont assez variées : les unes

bénéficient de pluies copieuses, même à faible altitude (nord-ouest marocain, Tell algérien central et oriental, Tell tunisien à l'ouest de Bizerte), les autres doivent leur humidité surtout à l'altitude (partie centrale et occidentale du Moyen Atlas marocain, versants septentrionaux les plus élevés du Haut Atlas, de l'Ouarsenis et de l'Aurès, sommets du nord de la Dorsale tunisienne). Les régions *semi-arides* sont constituées par une grande partie des plaines et bas plateaux du Maghreb, y compris des plaines côtières relativement méridionales (ouest et sud-ouest marocains, Sahel tunisien); mais surtout il s'agit des bassins et plateaux semi- continentaux (Sais, hautes plaines oranaises et constantinoises) et des parties élevées de certaines montagnes de la zone sub-aride (versants méridionaux du Haut Atlas central, Haut Atlas oriental, Atlas saharien occidental). Le domaine *sub-aride* forme transition entre monde méditerranéen et désert : bande plutôt étroite qui s'élargit par exception (Maroc oriental) comprenant le Haouz de Marrakech, la moyenne Moulouya, les deux-tiers méridionaux des hautes plaines steppiques orano-marocaines, le Hodna, la « steppe » de Tunisie orientale. Le *domaine saharien* enfin, encore plus uniforme du point de vue bioclimatique, où s'opposent simplement les lits d'oueds ou zones d'épandages qui entretiennent des nappes phréatiques d'une part, et les vastes plateformes sans écoulement organisé d'autre part.

*
**

Les conditions physiques, si elles jouent un rôle prépondérant, ne sont cependant pas le seul facteur d'organisation régionale. L'ancienneté du peuplement et les multiples vicissitudes historiques jusqu'à ces dernières années, ont introduit de nombreuses complications. Un tableau des caractères généraux de ces « conditions humaines » est brossé par J. Despois qui reprend ici la substance de son gros ouvrage sur *l'Afrique du Nord* (P.U.F., 3^e ed. 1964) : formation du peuplement et répartition actuelle de la population, caractère de la vie rurale, toujours marquée sur l'opposition entre une agriculture à techniques traditionnelles et les techniques nouvelles introduites par la colonisation.

Les nouveaux aspects de la vie rurale, issus de la « décolonisation rurale » dans les trois pays du Maghreb, sont rapidement évoqués, et notamment l'intéressante expérience tunisienne des « unités coopératives » de production ou d'exploitation, et des Offices nationaux. A partir d'anciennes propriétés coloniales, des « Unités coopératives de production du Nord tunisien » se multiplient depuis 1961-62 dans les régions céréalières du Tell : entreprises collectives couvrant en moyenne 700 à 800 ha, elles doivent permettre une intensification et une diversification des cultures et accessoirement de l'élevage. « Cette formule, indique J. Despois, doit finalement porter sur près de 700.000 ha de culture traditionnelle et 400.000 d'appoint domanial (anciennes propriétés étrangères) ». Dans les Steppes et le Sud, des « Unités coopératives du Centre et du Sud » sont organisées sur le même modèle, les unes avec un périmètre irrigué, les autres, plus vastes, de 2.000 à 4.000 ha, orientées uniquement vers la culture sèche de l'olivier et l'amélioration des pâturages. On trouve également d'autres formules de coopératives

pour l'exploitation de certains secteurs irrigués et des coopératives sont aussi prévues dans les oasis. Enfin, l'évolution d'une région entière peut être prise en main par des « Offices nationaux » : Offices de la basse Medjerba, de l'Enfida, des Saouassi et de Sidi Bou Zid. J. Despois note cependant que cet encadrement progressif des campagnes tunisiennes rencontre des difficultés et se heurte à de « sérieuses réserves », « aussi bien chez les paysans que chez les grands propriétaires ».

Les villes, et particulièrement les capitales, se sont gonflées, de façon quasi-pathologique, d'un afflux de populations rurales, afflux qui a largement compensé le départ de la majeure partie des Européens. La proportion des citadins doit, dans l'ensemble, atteindre ou dépasser 30 p. cent, avec trois villes de plus de 500.000 habitants (Casablanca, Alger et Tunis), douze de 100 à 500.000 (dont 4 en Algérie : Oran, Constantine, Sidi-Bel-Abbès et Annaba) et dix de 50 à 100.000. De nombreuses agglomérations de 10 à 25.000 habitants ne sont guère que des centres administratifs et commerciaux locaux et ne méritent souvent pas le qualificatif de « villes ».

*
**

Ces caractères généraux ainsi tracés, on passe à l'étude régionale qui constitue la majeure partie de l'ouvrage. Cette étude pose un problème méthodologique difficile, qui se situe à un double niveau : d'abord au niveau de l'ensemble de l'Afrique du Nord-Ouest, puis au niveau des subdivisions régionales à l'intérieur des grandes unités définies.

Au niveau de l'ensemble, les auteurs ont adopté un plan « mixte », fondé en partie sur un critère politique et en partie sur un critère proprement géographique. D'une part sont étudiés l'Algérie, la Tunisie et le Maroc, dans leurs frontières politiques, mais seulement pour les secteurs maghrébins de ces pays, à l'exclusion de leurs régions sahariennes qui sont analysées d'autre part, dans une quatrième partie, « Le Sahara ». Les arguments justifiant ce plan sont évidents. Mais on ne saurait ignorer les inconvénients qu'il présente : il peut paraître aberrant de faire le bilan de l'économie algérienne, en conclusion de l'étude régionale de « l'Algérie », bien avant d'avoir étudié toute la partie saharienne du pays. L'économie pétrolière n'est abordée que dans le cadre des régions du Nord saharien sans que puisse être donnée une vue d'ensemble, aussi succincte soit-elle, de l'organisation et du fonctionnement de ce secteur essentiel de l'économie algérienne actuelle. De même, il est difficile, une fois fixés les cadres nationaux de l'étude régionale du Maghreb, d'amputer la Tunisie (III^e Partie, pp. 211-264), puis le Maroc (IV^e Partie, pp. 265-415) de leurs régions sahariennes que l'on retrouve beaucoup plus loin, détachées du contexte national que l'on a pris pour cadre (« la Tunisie saharienne », V^e Partie, pp. 428-431, « le Sahara marocain », pp. 458-471) et distinguées tout aussi arbitrairement, en fonction de frontières politiques, du contexte saharien considéré comme une entité géographique dans cette V^e Partie.

Le caractère artificiel des frontières ne permet évidemment pas de s'en tenir aux seuls cadres nationaux, surtout en ce qui concerne le Sahara algérien. Mais, à l'inverse, il serait certainement illogique de n'en tenir aucun compte. Il me semble, cependant, que la solution suivante aurait présenté moins d'inconvénients que celle qui a été adoptée :

— Conserver la distinction Sahara - Etats du Maghreb, mais placer d'abord l'étude du Sahara, puis celle de l'Algérie, de la Tunisie et du Maroc. On partirait du cœur de l'Afrique occidentale et non de son littoral méditerranéen. Cet ordre là ne semble ni plus ni moins arbitraire que le précédent, encore plus d'un argument pourrait le justifier, mais surtout celui-ci : il éviterait d'avoir à faire le bilan économique qui s'impose en conclusion de l'étude régionale des trois pays du Maghreb sans avoir encore exposé les caractères et les activités de leurs régions sahariennes.

— Détacher du Sahara l'étude des régions tunisiennes et marocaines pour ne pas dissocier ces dernières de leur cadre national dont, à la différence de l'Algérie, elles ne forment qu'un appendice mineur. La solution est boiteuse, mais elle me semble moins choquante que celle qui a été adoptée : la logique de l'étude régionale du Sahara amputée des franges tunisiennes et marocaines, souffrirait moins que celle d'une étude du Maroc et de la Tunisie incomplète et prématurément conclue.

Deuxième problème : celui des divisions régionales de l'intérieur des grandes unités reconnues. Ce problème est très rapidement évoqué en introduction de chacune des trois parties consacrées aux trois pays du Maghreb et, plus longuement, en prologue de l'étude régionale du Sahara. C'est, dans tous les cas la définition d'une série de « régions naturelles » qui a commandé la division régionale présentée. Si cela s'impose pour le Sahara, le problème est moins simple pour le Maghreb, et l'on aurait tiré grand profit de la discussion plus fouillée de la question que les auteurs auraient pu mener. D'autres solutions étaient peut être susceptibles d'être envisagées, un autre principe de classification (par exemple, au moins partiellement, en fonction des « zones d'influence » des villes), qui peuvent apparaître moins adéquats que le principe de classification en « régions naturelles », mais qu'il aurait sans doute été fort intéressant d'examiner, quitte à les écarter en expliquant pourquoi la classification en régions naturelles semble ici être la meilleure.

Comme le note J. Despois, dès le début de son étude de l'Algérie, « la géographie régionale de l'Algérie est délicate à présenter (...). Pays morcelé, compartimenté (qui) manque d'unité géographique et de cohésion (...). Les grandes unités naturelles entre lesquelles se partage l'Algérie manquent elles mêmes d'homogénéité ». L'auteur présente d'abord la capitale, Alger, ses fonctions, son site et sa position. Puis il distingue deux grands volets : Algérie occidentale et Algérie

orientale, de part et d'autre d'une diagonale joignant Miliana à Biskra. L'Algérie occidentale s'ordonne assez régulièrement : plaines et bassins telliens de l'Ouest (plaines et collines de la région oranaise, plaines du Chélif, bassins intérieurs), montagnes et plateaux, hautes plaines steppiques occidentales et enfin Atlas saharien occidental. Puis on passe à l'Algérie orientale, plus complexe, où l'on peut distinguer un Atlas tellien de l'Est qui englobe l'arrière pays d'Alger (Sahel algérois, Mitidja et Atlas tellien central), les Kabylies, les régions d'Annaba et de Constantine ; puis sont présentées les hautes plaines constantinoises, et enfin l'ensemble pré-saharien des monts et de la dépression du Hodna, de l'Aurès et des Nemencha.

Tous ces chapitres régionaux sont accompagnés de cartes de haute qualité et on ne saurait résumer ici la riche documentation qu'ils apportent. Il faut cependant noter le problème de géographie régionale posé par la définition de cette région « charnière » que constitue la région algéroise, jusqu'au Titteri. Alger a un rayonnement national, son activité déborde naturellement très largement son cadre régional, mais une « région économique » englobant Sahel, Mitidja, Atlas blidéen et plateau de Médéa et de Bouira, s'organise directement autour de la grande ville, plus peut-être encore maintenant (au moins en ce qui concerne l'arrière pays montagneux) qu'à l'époque coloniale. Plutôt qu'une annexe de l'Algérie orientale, (qui affirme nettement ses caractères originaux à partir de la Kabylie et du Hodna), cet arrière pays algérois apparaît bien, avec Alger, comme une région charnière faisant transition entre Tell occidental et Tell oriental.

On retrouve en Tunisie et au Maroc une opposition, ou du moins une distinction, du même type entre régions maritimes et régions intérieures. L'évolution économique liée à la colonisation a encore accentué les clivages régionaux. La richesse de la documentation, la sûreté des descriptions régionales appuyées par une excellente cartographie, font de ces chapitres, qui représentent une série de synthèses d'une foule d'études de détail ou de gros travaux scientifiques difficilement accessibles, de remarquables mises au point dont l'absence se faisait cruellement sentir.

La seule étude régionale relativement récente du Sahara était celle que R. Capot-Rey avait esquissée dans un chapitre de son *Sahara français* (P.U.F. 1953). On sait combien la vie de ces régions a été depuis plus ou moins transformée, voire bouleversée, par les exploitations minières, le développement des transports modernes et des échanges, la « décolonisation ». L'ouvrage de J. Despois et R. Raynal développe cette étude régionale et la met à jour. Cinq grandes régions sont distinguées : le *Bas-Sahara du nord-est*, depuis les Ziban et l'oued Righ jusqu'au Nefzaoua tunisien ; le *Sahara « nord central »*, c'est à dire le piémont sud atlantique algérien, le grand erg occidental, la dorsale du Mzab, le Tademaït et les régions du Gourara, du Touat et du Tidikelt avec leurs chapelets d'oasis ; le *Sahara marocain*, marquerie

régionale qui apparaît comme une zone de contact avec le monde de climat méditerranéen au nord et avec le monde atlantique subtropical au sud ; le Sahara méridional, au sud des trois régions précédentes, n'en a ni la richesse en eau, ni les nombreuses oasis, ni les hydrocarbures : il est donc beaucoup moins peuplé et plus pauvre, mais la vie pastorale, bien plus répandue, y est restée prospère. On peut y distinguer deux vastes ensembles : un *Sahara occidental*, englobant la Mauritanie saharienne, le Rio de Oro, l'Azaouad et tout le Nord-Ouest du Mali, très monotone dans l'ensemble avec ses horizons de plaines, de pénéplaines et de bas plateaux, c'est le pays des Maures ; le *Sahara montagnoux* à l'est, fait au contraire des massifs montagneux (Ahaggar, Air, Adrar des Ifoghas) et de grands plateaux (Tassili), est le pays des Touareg.

*
**

Est-il besoin de souligner, pour conclure, la valeur de cet ouvrage ? Il se tient délibérément, et solidement, sur le plan de la description géographique. Comme tel, il doit constituer un irremplaçable instrument de travail et de documentation, non seulement pour les étudiants et les enseignants, mais encore pour les administrateurs, économistes, le « grand public », tous ceux qui éprouvent le besoin ou simplement le désir de disposer d'un tableau précis et complet des caractères géographiques fondamentaux de l'Afrique du Nord-Ouest et de ses diverses composantes, ou de telle ou telle de ses régions.

Maurice BENCHETRIT.

HISTOIRE DE L'AFRIQUE BLANCHE. — par Ch. A. JULIEN.

Coll. " Que sais-je ? " PUF, Paris, 1966, 128 p.

Ecrire l'histoire de l'Afrique Blanche, c'est-à-dire septentrionale, de la Mer Rouge à l'Atlantique et des origines à 1945, en un volume de la collection « Que sais-je ? » est un tour de force, d'autant plus exceptionnel que Ch. A. Julien n'a même pas éprouvé le besoin de recourir aux petits caractères, moyen de salut pour sujets longs dans la collection et que l'ouvrage comporte de plus, en ses limites, une bibliographie dense de cinq pages. Il est vrai que sous le N° 4 de la collection « Que sais-je ? », ce nouveau livre remplace le précédent de Ch. A. Julien qui couvrait toute l'histoire de l'Afrique, édition de 1941, ou de l'Afrique des origines à 1945 selon le titre de l'édition de 1957.

C'est précisément ce caractère résumé qui fait l'intérêt de l'ouvrage, pour les étudiants tout spécialement ; Ch. A. Julien montre une maîtrise exemplaire à distribuer ses développements par un découpage et